

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'ADAMAOUA

 DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

 COMMUNE DE MAYO-DARLE

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 ADAMAWA REGION

 MAYO-BANYO DIVISION

 MAYO-DARLE COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT OFFICE

DECISION MUNICIPALE N°005/2025/DM/C-MDLE/SG/ DU 10 MARS 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/ AONO/C-MDLE/SG/STADU/ CIPM/2025
 DU 13 JANVIER 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE
 BOUTIQUES A MAYO DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO,
 REGION DE L'ADAMAOUA

Le Maire de la Commune de Mayo-Darlé, Maître d'Ouvrage ;

Vu la Constitution ;
 Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;
 Vu le Décret N°2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics
 Vu le Décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté 00000204/A/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Commune d'Arrondissement ;
 Vu l'Arrêté 000020/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection des Maires et de ses Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune de Mayo-Darlé, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua ;
 Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019, portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Commune d'Arrondissement ;
 Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ AONO/C-MDLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 13 JANVIER 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE BOUTIQUES A MAYO DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA
 Vu le procès-verbal N°05/2025/CIPM/C-MDLE du 18 Février 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mayo-Darlé et de la proposition d'attribution N°001/L-MDLE/SG/CIPM/2025 du 26 Février 2025

DECIDE

Article 1^{er} : Est désigné conformément au tableau suivant, attributaire de L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/ AONO/C-MDLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 13 JANVIER 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE BOUTIQUES A MAYO DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

ATTRIBUTAIRe	OBJET DU MARCHE	MONTANT HT (FCFA)	MONTANT TTC(FCFA)	DELAI
ETS ABBAYSA	CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE BOUTIQUES A MAYO DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA	41 928 721	50 000 000	04 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- DDMAP/M^oBYO
- ARMP/AD/NDERE
- CIPM/C-MDLE
- AFFICHAGE
- DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES





1861 AD 1861

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

COMMUNE DE MAYO-DARLE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAOUA REGION

MAYO-BANYO DIVISION

MAYO-DARLE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT OFFICE

COMMUNIQUE N°005/2025/C/C-MDLE/SG/ DU 10 MARS 2025
PORANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/
AONO/C-M°DLE/SG/STADU/ CIPM/2025 DU 13 JANVIER 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE BOUTIQUES A MAYO DARLE, COMMUNE DE
MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

Le maire de la Commune de Mayo-Darlé, Maitre d’Ouvrage porte à la connaissance des différents soumissionnaires et à l’opinion publique par la présente publication, que les travaux objet de l’Avis d’Appel d’Offres de références sus visées, ont été attribué conformément au tableau ci-après

N° LOT	ATTRIBUTAIRES	OBJET DU MARCHE	MONTANT HT (FCFA)	MONTANT TTC(FCFA)	DELAI
LOT 03	ETS ABBAYSA	CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE BOUTIQUES A MAYO DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA	41 928 721	50 000 000	04 mois

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera

AMPLIATIONS :

- DDMAP/M°BYO
- ARMP/AD/NDERE
- CIPM/C-MDLE
- AFFICHAGE
- DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES

Mayo-Darlé, le 10 MARS 2025





ALL INFORMATION